



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Situation humanitaire du Haut-Karabakh et son pourtour

Question écrite n° 35523

### Texte de la question

M. Thomas Rudigoz appelle l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation humanitaire du Haut-Karabakh et son pourtour. Nul ne peut être indifférent à l'atrocité des crimes perpétrés dans cette région depuis septembre 2020, tant à l'encontre des combattants que des civils. On ne peut par ailleurs que déplorer les destructions colossales de patrimoine culturel et religieux. Au lendemain du cessez-le-feu du 9 novembre 2020, si la priorité repose sur l'apaisement et le retour en toute sécurité des populations déplacées vers leurs domiciles, une solution politique durable doit être négociée pour restaurer la paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. La France, en tant que co-présidente du groupe de Minsk, entend jouer un rôle de médiateur et ainsi contribuer à désamorcer les tensions envenimées par la Turquie. Pour consolider le cessez-le-feu, il lui demande dans quel cadre et selon quel calendrier la France entend participer à l'établissement d'un dialogue constructif avec l'Azerbaïdjan pour ouvrir la voie à une paix durable dans le Haut-Karabakh.

### Texte de la réponse

Deux mois après l'annonce d'un cessez-le-feu, la région du Caucase se trouve à un moment charnière de son histoire. La priorité de la France est aujourd'hui d'œuvrer à la consolidation du cessez-le-feu au Haut-Karabagh, préalable indispensable à l'ouverture d'un processus de règlement politique du conflit. Afin d'y parvenir, la France concentre ses efforts sur le rétablissement de la confiance entre les parties, qui passe notamment par un dialogue sur les problèmes humanitaires immédiats et le désenclavement de la région. En sa qualité de coprésidente du groupe de Minsk de l'OSCE, la France veille au maintien d'un dialogue avec les hautes autorités de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan afin de consolider le cessez-le-feu. Nous demeurons particulièrement attentifs à la question des détenus et des échanges de dépouilles, principal point d'achoppement entre les parties. En lien avec le Comité international de la Croix-Rouge, la France appelle les parties à aller jusqu'au bout du processus enclenché au mois de décembre, qui a jusqu'ici permis le retour de plus de soixante-dix prisonniers dans chaque pays. La France est convaincue qu'une paix durable passe par le désenclavement économique de la région. Elle y contribuera par une aide économique et financière adaptée, en lien avec l'Union européenne, et par l'appui à la création de nouvelles infrastructures de transport, une fois les besoins des parties clairement identifiés. En Arménie, la volonté de la France, par-delà l'aide humanitaire très importante qu'elle lui apporte, est d'aider ce pays à surmonter, dans la durée, les difficultés économiques sévères auxquelles il est confronté. En parallèle, la France encourage l'UNESCO à déployer une mission d'assistance technique dès que les conditions sanitaires et de sécurité le permettront, afin de recenser les sites culturels et religieux du Haut-Karabagh et de son pourtour. La France est engagée à contribuer à la protection du patrimoine historique et religieux partout où il peut être mis en danger, car c'est dans le respect du patrimoine de chacun et de toutes les confessions que peut se construire durablement la paix. Le déplacement en Azerbaïdjan et en Arménie du Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie, Jean-Baptiste Lemoyne, du 25 au 28 janvier, témoigne de l'engagement résolu de la France en faveur de la stabilisation de la région. Il illustre la pleine mobilisation du gouvernement pour aider l'Arménie et l'Azerbaïdjan à surmonter, dans la durée, les conséquences de la guerre.

## Données clés

**Auteur** : [M. Thomas Rudigoz](#)

**Circonscription** : Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 35523

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire** : [Europe et affaires étrangères](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [12 janvier 2021](#), page 147

**Réponse publiée au JO le** : [4 mai 2021](#), page 3911